

## Le parc naturel urbain de la Feyssine

D'après les propos recueillis auprès de Mireille Macaire, Direction des Espaces Verts de la Mairie de Villeurbanne.

Ce futur parc villeurbannais est inséré au nord du campus de la Doua, entre le Rhône, la cité internationale de Lyon à l'Ouest, le canal de Jonage et le périphérique nord à l'Est. Établie sur 45 hectares cette ancienne zone de captage est demeurée sans intervention humaine pendant plusieurs dizaines d'années. Seuls une prairie de 4 hectares et un chemin cyclable ont connu quelques aménagements en 1994 et 1997. La majeure partie de cette surface est actuellement recouverte de boisement "naturel" qui dépérit, du fait de l'abaissement de la nappe phréatique. Le site dans sa totalité est classé en zone submersible de classe A, qui correspond à une zone ND du Plan d'Occupation des Sols.

La situation géographique, les bords du Rhône, l'unité physique ainsi que l'importance de la surface, ont fait surgir, il y a près de 10 ans un projet de parc urbain. Ce choix répondait à une demande forte des Villeurbannais.

Il s'agit d'aménager "à minima" un espace naturel préservant l'identité et les composantes naturelles du site afin que le public puisse découvrir la nature dans de bonnes conditions.

Le projet repose sur une stratégie d'évolution douce, orientée vers la pérennisation du milieu naturel, les aménageurs souhaitant garder le caractère de forêt alluviale. Cependant, un réseau de cheminement transformera l'ensemble des parcelles en parc urbain. Cela impose de hiérarchiser des priorités, comme la définition des lieux accessibles, afin de préserver la végétation, sachant que certaines espèces d'orchidées et de fougères sont protégées.

Deux éléments, essentiels pour la découverte pédagogique seront installés dans le parc : il s'agit d'une part d'un ponton, qui partira du boulevard Laurent Bonnevey pour amener en mode "aérien" le public, du bois jusqu'à la berge. Grâce à la mise en place de zones pédagogiques, ce parcours surplombant permettra également de découvrir la richesse des milieux humides. D'autre part un parcours de découverte des prairies sèches sera tracé par tontes différentielles, renouvelées chaque année.

Une autre phase, plus lointaine, prévoit vers l'entrée principale du parc, située face au terminus du tramway, l'aménagement d'une maison de la Feyssine. Afin d'aménager cette entrée, la ville doit encore procéder à l'acquisition de cinq parcelles.

Le coût de l'aménagement est porté par le Grand Lyon et la Ville. À l'issue de l'opération, la domanialité du parc sera communale et la gestion assurée par la ville de Villeurbanne.

Tout au long de l'opération, les élus et les techniciens ont travaillé en concertation avec les Villeurbannais et les associations intéressées. Cela s'est concrétisé par des visites sur le site, la présence du conseil de quartier ainsi que des représentants du campus de la Doua au sein du groupe de pilotage, la tenue de réunions de travail trimestrielles avec les associations de protection de la nature et la mise en place d'un comité technique concernant le paysage.

Au-delà de la concertation sur la réalisation, une collaboration commence avec les laboratoires du campus, pour étudier la biodiversité et mettre en place des sites d'observation.



La Feyssine